

## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **POUR LE TERRITOIRE DU NORD GRANDE-TERRE**

Entre

**La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, sise rue Gambetta – 97117 Port-louis**  
représentée par Monsieur Jean BARDAIL, Président du Conseil communautaire dûment habilité en vertu de  
la délibération COM 2021-12-08/11 du 8 décembre 2021 .

d'une part

**L'Etat,**  
représenté par Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Région Guadeloupe

D'autre part,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIV

### PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition. Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Il précise donc les engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 (État, opérateurs, collectivités, secteur privé) et encourage la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations et les habitants. Il mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire engagé. Les dynamiques des dispositifs contractuels existants y seront intégrées et articulées.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CCT se décline concrètement dans le territoire. Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE DU NORD GRANDE-TERRE



D'un point de vue de l'organisation spatiale, la commune la moins peuplée, l'Anse-Bertrand, est au Nord et la plus peuplée, le Moule, est à l'Est. 4 des 5 centres-bourgs sont sur la façade littorale. Dans les terres on constate une urbanisation linéaire consommatrice de foncier qui amoindrit ponctuellement la qualité des paysages. En effet, le Nord Grande-Terre abrite des sites naturels d'exception pouvant faire l'objet de classement, une végétation sèche relictuelle et des formations naturelles (littorales et marines) remarquables et identitaires.

L'agriculture est un pilier économique important avec 40 % de la surface agricole utile de l'Archipel située au Nord Grande-Terre. Ainsi, le territoire ambitionne de passer d'une simple économie de production à une économie d'agro-transformation et d'agro-industrie.

Plus de 31 000 logements sont présents sur le Nord Grande-Terre dont 17 % de logements vacants. Le territoire est attractif puisqu'une très forte demande en foncier équipé ou non existe pour des projets résidentiels et ce pour les 5 communes composant la CANGT. Cette attractivité est confirmée par le gain démographique, certes faible mais continu depuis plus de 20 ans.

Sur la base de ce constat, l'intercommunalité a souhaité réfléchir à son projet de territoire. La loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999 a reconnu cette notion de projet de territoire en se gardant d'en délimiter strictement les contours. Ainsi, le projet de territoire est un cadre de référence déterminant les enjeux pour le Nord Grande-Terre et les chantiers prioritaires pour ce dernier.

Dans ce contexte, la CANGT a engagé, dès 2015, un processus de concertation pour élaborer son projet de territoire ; processus clôturé par une concertation publique dans les 5 communes du territoire portée par le Conseil de Développement de la CANGT.

Ces travaux se sont traduits par :

### 1. Un diagnostic territorial

Le diagnostic du territoire de la Communauté d'agglomération a été partagé par les élus et techniciens du territoire, lors d'ateliers et séances de travail allant de juillet 2015 à décembre 2016, et, par le Conseil de Développement, représentant les acteurs du territoire (délibération n° COM 2017-06-06/03) à l'occasion de réunions de travail organisées à Petit-Canal les 19 mai et 2 juin 2018. La synthèse de ce diagnostic permet de faire ressortir les forces et faiblesses, les menaces et opportunités du territoire.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une position géographique privilégiée</li> <li>• Une agriculture à forte identité</li> <li>• Une agglomération à taille humaine</li> <li>• Un cadre de vie apprécié</li> <li>• Un patrimoine riche et diversifié, une nature accessible et préservée, un climat agréable</li> <li>• Un tissu associatif dynamique</li> <li>• Une augmentation globale et continue de sa population depuis 20 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de formations limitée</li> <li>• Peu de grandes entreprises</li> <li>• Un déficit de notoriété et de rayonnement</li> <li>• Des déséquilibres entre communes, un accès inégal au haut débit</li> <li>• Des dynamiques de croissance démographique qui s'infléchissent</li> <li>• Une vacance de logements en hausse, un parc ancien à requalifier, des logements sociaux insuffisants</li> <li>• Des coopérations à renforcer</li> </ul> <p>Une agglomération encore jeune qui doit peser davantage dans le débat régional</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité avec l'agglomération Centre</li> <li>• Un potentiel d'emplois et de consommations lié au vieillissement de la population</li> <li>• Les perspectives offertes par l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) et l'économie circulaire</li> <li>• La transition écologique</li> <li>• De nouvelles pratiques touristiques compatibles avec le visage nature de l'agglomération</li> <li>• Le développement de nouvelles formes de solidarité</li> <li>• Les besoins croissants en numérique et les perspectives qu'il offre</li> <li>• La recomposition territoriale et la place grandissante donnée à l'intercommunalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dotations de l'État en baisse</li> <li>• La sous-représentation du secteur productif</li> <li>• Le vieillissement de la population et l'inadéquation entre l'habitat, les services et les attentes d'un public plus âgé</li> <li>• Les disparités territoriales à l'intérieur de l'agglomération</li> <li>• Un risque de désertification médicale dans certains secteurs</li> <li>• Des centres-villes et centres-bourgs en manque de souffle</li> <li>• Une présence encore importante de la voiture dans les transports</li> <li>• Le réchauffement climatique</li> <li>• La compétition entre les territoires</li> </ul>

## 2. Une stratégie de développement déclinée en objectifs prioritaires et ambitions

Le diagnostic du territoire révèle, certes des préoccupations importantes en matière d'économie, d'emploi et de social. Pourtant, il met également en lumière un véritable potentiel de développement pour le territoire, fondé sur ses ressources variées, jusqu'alors peu exploitées.

Ainsi, de cette réalité, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre a souhaité construire « Un Territoire pour tous, un Projet pour chacun ».

A l'issue des différents travaux réalisés, la stratégie s'articule autour de 5 objectifs prioritaires pour le développement du Nord Grande-Terre.

### OBJECTIF 1 - CONTRIBUER À LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

En s'appuyant, notamment, sur ces ressources naturelles et agricoles, le patrimoine matériel et immatériel ... il s'agit d'accompagner le développement de l'emploi de proximité et de favoriser l'effort de formation et de

professionnalisation en se concentrant sur l'agro-transformation, les activités de services et le tourisme, la pérennisation et l'évolution de l'agriculture ...

#### **OBJECTIF 2 - CONFORTER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE**

Le patrimoine culturel, historique et paysager du Nord Grande-Terre sont autant d'éléments identitaires qui définissent ce territoire et contribuent à un cadre de vie et un bien vivre qu'il convient de préserver et développer.

#### **OBJECTIF 3 - PRIVILÉGIER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE**

Il s'agit de créer des outils de développement et d'accompagner et impliquer les acteurs concernés et permettre de concilier le bassin de vie et le bassin d'emplois.

#### **OBJECTIF 4 - ASSURER L'ÉQUILIBRE ET LA COHERENCE DU TERRITOIRE**

S'inscrire dans une dynamique territoriale équilibrée et garantir un développement harmonieux de l'offre de services et d'équipements afin que le citoyen en bénéficie.

#### **OBJECTIF 5 - IMPULSER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE**

En développant et mettant à disposition des outils numériques adéquats, en tissant des partenariats avec les autres territoires de l'Archipel et plus largement de la Caraïbe.

Afin de tendre vers ce but, 4 ambitions déterminantes pour le développement du territoire ont été définies :

#### **AMBITION 1 – UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, D'INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE**

Le projet de territoire met en avant les dimensions sociales, humaines et culturelles de l'économie. Il s'agit ainsi de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur du projet. Les actions qui soutiennent le projet de territoire permettent de mieux prendre en compte les savoir-faire locaux, favorisent la solidarité intergénérationnelle et incitent à baser l'innovation, le développement et l'épanouissement sur les ressources du territoire.

#### **AMBITION 2 – UN TERRITOIRE AGRO-ÉCONOMIQUE**

L'agriculture est un vecteur important de plus-value, de création d'emplois et de gestion des paysages. Il s'agit donc de passer d'une simple économie de production à une économie structurée et organisée d'agro-transformation et d'agro-industrie. La valorisation de l'agriculture doit être soutenue et renforcée par une organisation optimale de filières, l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur implantation et la transmission entre générations.

#### **AMBITION 3 – UN TERRITOIRE GÉRÉ DURABLEMENT**

Le Projet de Territoire s'inscrit dans une stratégie de développement de l'autonomie énergétique basée, entre autres, sur l'éolien et le solaire. Toutefois la valorisation de ces potentiels favorisés par la topographie et l'exposition au vent doit intervenir sans porter atteinte au foncier agricole, aux paysages et à l'environnement humain et naturel. Il s'agit donc d'accompagner les acteurs s'inscrivant dans une réelle dynamique de développement durable, d'économie circulaire, par la qualité et la viabilité de leurs projets

#### **AMBITION 4 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF**

Ainsi, le Nord Grande-Terre, à travers son projet de territoire, est le garant :

- D'un cadre de vie de qualité tant dans les centres-bourgs que les sections ;
- D'une solidarité entre les générations, source d'emplois et de richesses ;

- D'un dynamisme économique s'appuyant sur le potentiel agricole et maritime, le potentiel touristique et la capacité d'innovation du territoire d'une protection ;
- D'une valorisation de son patrimoine naturel, paysager et historique.

## ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé, à savoir :

- Promouvoir un éco-tourisme et un agri-tourisme basés sur les potentialités naturelles et immatérielles du territoire ;
- Accompagner la structuration et le développement d'une production agricole et agroalimentaire éco responsable ;
- Minimiser l'impact anthropique sur les paysages et milieux naturels ;
- Conforter l'identité du territoire et le bien-vivre au Nord Grande-Terre notamment par la promotion d'un tourisme vert.

Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Participation active à la mise en œuvre du projet de territoire notamment prise en compte des fonctionnalités de la ville du Moule en sa qualité de Pôle d'équilibre régional et de Morne-à-l'Eau en sa qualité d'interface avec l'agglomération Centre ;
- Revitalisation des centres-bourgs ;
- Confortement du potentiel agricole et d'agro-transformation du territoire ;
- Prévention et gestion des risques liés à l'eau ;
- Soutien à l'économie de proximité et solidaire ;
- Développement des mobilités actives ;
- Gestion et valorisation des déchets ;
- Protection des milieux naturels ;
- Valorisation et protection des paysages.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives (**annexe 1**). Ces fiches comprennent des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux

- nouveaux liens, Société numérique ...), des territoires et de la ruralité (Contrat de ruralité du Nord Grande-Terre, Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural ...);
- Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

#### 4.2. VALIDATION DES ACTIONS À ENGAGER À COMPTER DU SECOND SEMESTRE 2021 JUSQU'À FIN 2022

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet (**annexe 2**).

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier);
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique);
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation);
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière);
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet;
- Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### 4.3. PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION À METTRE EN OEUVRE POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la

signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires. Ainsi, la CANGT travaille en partenariat sur plusieurs projets :

- SINNOVAL : CARL et CANGT ;
- PAPI des Grands Fonds : CARL, CAPEX et CANGT ;
- Plan de Paysage des Grands Fonds : CARL, CAPEX et CANGT ;
- SCOT : Déclinaison Loi littoral Outre-mer : CAPEX, CANG, DEAL et CEREMA ;
- SMO Eau et Assainissement : Guadeloupe ;
- Agence Régionale de la Biodiversité : Guadeloupe.

## ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe ...), la Banque des territoires ...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CANGT assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur (homme ou femme) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet (homme ou femme), responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes ...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

La CANGT s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions, qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE, est organisé localement au moment jugé opportun par la CANGT, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CANGT s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CANGT s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien à la CANGT peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier : l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs, transversal sur la durée du contrat de transition écologique, et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE. La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés. Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 3**.

#### 6.4. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance, nécessaires à la dynamique de transformation de la CANGT en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision collective. La CANGT pourra s'appuyer sur son Conseil de Développement, interface entre l'EPCI et les habitants du Territoire.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique de la CANGT ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.5. MAQUETTE FINANCIÈRE

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CANGT, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires et les maires des communes membres Anse-Bertrand, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal et Port-Louis.

Le préfet de Guadeloupe, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la CANGT. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des techniciens représentant le Préfet de la Guadeloupe et les services déconcentrés de l'État, des techniciens représentant la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre et des techniciens représentant les communes membres Anse-Bertrand, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal et Port-Louis.

Il se réunira au moins quatre fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action (**annexe 2**).

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 3**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## ARTICLE 11 – ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

Fait à *Basse-Terre*, le 08 FEV. 2022

Le Préfet de la Guadeloupe

Alexandre ROCHATTE

Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Nord Grande-Terre

Signé électroniquement par:  
Jean BARDAIL



19/12/2021

Jean BARDAIL

## **SOMMAIRE DES ANNEXES**

**Annexe 1 – Orientations stratégiques (Projet de territoire du Nord Grande-Terre)**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableau de synthèse du CRTE**

- Porteurs de projets et cibles
- Partenariat financier
- Indicateurs de suivi

**Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

## ANNEXE 1 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Pour rappel, les orientations stratégiques retenues pour le CRTE du Nord Grande-Terre et identifiées dès le protocole d'engagement sont les suivantes :

- **Promouvoir un éco-tourisme et un agri-tourisme basés sur les potentialités naturelles et immatérielles du territoire ;**
- **Accompagner la structuration et le développement d'une production agricole et agroalimentaire éco responsable ;**
- **Minimiser l'impact anthropique sur les paysages et milieux naturels ;**
- **Conforter l'identité du territoire et le bien-vivre au Nord Grande-Terre notamment par la promotion d'un tourisme vert.**

Afin d'y parvenir, les besoins prioritaires identifiés pour le CRTE portent sur les thèmes suivants :

- **Participation active à la mise en œuvre du projet de territoire notamment prise en compte des fonctionnalités de la ville du Moule en sa qualité de Pôle d'équilibre régional et de Morne-à-l'Eau en sa qualité d'interface avec l'agglomération centre ;**
- **Revitalisation des centres-bourgs ;**
- **Confortement du potentiel agricole et d'agro-transformation du territoire ;**
- **Prévention et gestion des risques liés à l'eau ;**
- **Soutien à l'économie de proximité et solidaire ;**
- **Développement des mobilités actives ;**
- **Gestion et valorisation des déchets ;**
- **Protection des milieux naturels ;**
- **Valorisation et protection des paysages.**

## LES 5 OBJECTIFS

**1**

### CONTRIBUER À LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

L'agriculture et les ressources halieuthiques, le patrimoine matériel et immatériel, le tourisme, la culture et le secteur des énergies renouvelables sont autant d'activités qui répondront à cet enjeu et contribueront à la création de richesses.

Il sera donc nécessaire d'accompagner le développement de l'emploi de proximité, base de l'économie résidentielle. L'effort de formation et de professionnalisation se concentrera sur :

- les activités de services, notamment les services à la personne, particulièrement adaptées au territoire ;
- la pérennisation et l'évolution de l'agriculture ;
- l'agro-transformation ;
- les activités maritimes et nautiques ;
- le tourisme.

**2**

### CONFORTER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

L'identité cannière est une valeur partagée. De l'économie de plantation, il résulte un patrimoine culturel, historique et paysager que l'on retrouve dans chacune des communes.

Le territoire du Nord Grande-Terre se différencie par la diversité et la qualité de ses sites naturels :

- Grande Vigie
- Barre de Cadoue
- Plaine de Grippon
- Grands Fonds
- Deville-Maisoncelle

Et se singularise par sa biodiversité (Grand Cul-de-Sac marin ...).

Tous ses éléments définissent l'identité du territoire et contribuent à un cadre de vie et un bien vivre qu'il convient de préserver et développer.

# 3

## PRIVILÉGIER UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Le Nord Grande-Terre est caractérisé par un vieillissement de sa population, par de nombreuses familles ayant de faibles ressources et d'une personne sur deux de plus de 15 ans sans diplôme. Dans le même temps, le tissu associatif y est important et le tissu économique dynamique.

La conduite des politiques publiques (mobilité, aménagement, développement économique, santé ...) doit tenir compte de ces caractéristiques. Créer de nouveaux outils de développement, accompagner et impliquer les acteurs concernés permettra de concilier le bassin de vie et le bassin d'emplois. L'émergence de la «silver economy», par exemple, doit être considérée comme une vraie opportunité de développement pour le Nord Grande-Terre. Mais, pour être optimale, la solidarité devra impliquer tous les acteurs.

# 4

## ASSURER L'ÉQUILIBRE ET LA COHÉRENCE DU TERRITOIRE

Le territoire du Nord Grande-Terre est relativement peu homogène dans sa répartition démographique ou dans son tissu économique. L'enjeu est de faire émerger une complémentarité qui contribuera à la cohérence du territoire.

Tout en poursuivant leurs propres orientations de développement, les communes devront s'inscrire dans une dynamique territoriale équilibrée. Le Projet de Territoire vise à garantir un développement harmonieux de l'offre de services et des équipements afin de permettre à tous les citoyens d'en bénéficier où qu'ils se trouvent.

Enfin, l'organisation de la mobilité créera le ciment et la cohérence nécessaires aux politiques sociales et d'aménagement.

# 5

## IMPULSER L'OUVERTURE DU TERRITOIRE

Parmi les valeurs fondamentales qui caractérisent le Nord Grande-Terre, la qualité des espaces et la convivialité de ses habitants, sont unanimement reconnues.

Il importe de faire en sorte que ces atouts soient partagés, tant au niveau de l'Archipel, que de l'environnement caribéen immédiat, en renouant les liens d'une tradition culturelle et économique solidement ancrés avec les îles voisines, en s'appuyant sur la valorisation des deux façades maritimes, et les deux inter-communalités voisines.

Cette volonté d'ouverture va de pair avec le développement et la mise à disposition des outils numériques adéquats.

### LES 4 AMBITIONS

# 1

## UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, D'INNOVATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Le projet de territoire met en avant les dimensions sociales, humaines et culturelles de l'économie. Il s'agit ainsi de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur du projet. Les actions qui sous-tendent le projet de territoire permettent de mieux prendre en compte les savoir-faire locaux, favorisent la solidarité intergénérationnelle et incitent à baser l'innovation, le développement et l'épanouissement sur les ressources du territoire.

L'objectif premier est la mise en place d'un développement durable par une économie au service :

- de l'humain, du lien social et de la culture ;
- des solidarités entre individus, Communes et activités ;
- d'un développement qui favorise la coopération et l'action citoyenne ;
- et surtout de la qualité du cadre de vie pour tous par la préservation des ressources naturelles, des paysages identitaires.

Face au vieillissement de la population, aux familles aux revenus modestes, aux jeunes en situation d'échec scolaire, la solidarité inter-générationnelle se met en place. Pour ce faire, elle implique la participation de tous : institutionnels, jeunes, aînés, monde économique et associatif.

Tout d'abord, il est nécessaire de favoriser l'accès à la formation en s'appuyant, entre autres, sur les structures existantes pour répondre aux besoins inhérents au territoire.

Il s'agit également de tout mettre en œuvre pour que les aînés puissent autant que faire se peut, demeurer chez eux. C'est donc une économie de services à la personne qu'il va falloir mettre en place. Il faudra aussi veiller à accompagner les agriculteurs et paysans vers la modernisation et la diversification de l'agriculture, vers l'agro-transformation. Enfin, la structuration et le développement du secteur touristique est impérative. Toutes ces actions et politiques seront créatrices d'emplois et de richesses pour le territoire.

Bassin de vie et bassin d'emplois devront pouvoir, à travers le Projet de Territoire, se superposer, fusionner.

# 2

## UN TERRITOIRE AGRO-ÉCONOMIQUE

Le Nord Grande-Terre compte près de la moitié des surfaces agricoles en GFA de l'Archipel. L'agriculture est un vecteur important de plus-value, de création d'emplois et de gestion des paysages. Il faut pour cela passer d'une simple économie de production à une économie d'agro-transformation et d'agro-industrie. Il s'agit donc d'organiser les filières issues de l'agriculture et faciliter la mise en place de nouveaux débouchés intra et hors territoire. Le site de Vermont de par sa position centrale au coeur des GFA est envisagé pour accueillir les entreprises, artisans et industries gravitant autour de la transformation agricole.

Par ailleurs, la valorisation de l'agriculture doit être soutenue et renforcée par une organisation optimale des filières, l'accompagnement des jeunes agriculteurs dans leur implantation et dans la transmission entre générations. A cet effet, une structure administrative et technique sera mise en place afin d'aider à la consolidation et au développement de la profession.

Une meilleure gestion de la ressource, de l'approvisionnement et de la diversité des produits sont autant de facteurs qui permettront d'atteindre notre ambition.

L'objectif est de dynamiser et d'accompagner ce secteur stratégique pour faire de ce terroir, de ce grenier de la Guadeloupe l'un des piliers du développement du Nord Grande-Terre. La promotion des modes de productions agricoles respectueux de l'environnement, la transformation de celles-ci, l'innovation agricole et la création de points de vente attractifs permettront de développer les circuits courts mais aussi de produire pour l'Archipel.

Enfin, cette intégration globale s'accompagnera d'un travail d'éducation auprès des plus jeunes afin d'une part, de les sensibiliser à la nutrition, au bien manger, et d'autre part, de redonner toute sa place au coeur du Territoire aux paysans et agriculteurs.

# 3

## UN TERRITOIRE GÉRÉ DURABLEMENT

Le Nord Grande-Terre possède un patrimoine naturel important de grande qualité. Il contribue déjà au tiers des ressources énergétiques de l'ensemble de l'Archipel, notamment grâce à l'unité de production de Gardel au Moule et fournit également une part importante de l'électricité de la Guadeloupe.

Le Projet de Territoire s'inscrit dans une stratégie de développement de l'autonomie énergétique basé, entre autres, sur l'éolien et le solaire. Toutefois la valorisation de ces potentiels favorisés par la topographie et l'exposition au vent doit intervenir sans porter atteinte au foncier agricole, aux paysages et à l'environnement humain et naturel.

Il s'agit donc d'accompagner les acteurs s'inscrivant dans une réelle dynamique de développement durable, d'économie circulaire, par la qualité et la viabilité de leurs projets. Il s'agit ainsi d'amplifier l'impact positif des actions menées par les entreprises et d'encourager la production locale.

# 4

## UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Ainsi, le Nord Grande-Terre, à travers son Projet de Territoire, est le garant :

- d'un cadre de vie de qualité tant dans les centres-bourgs que les sections ;
- d'une solidarité entre les générations, source d'emplois et de richesses ;
- d'un dynamisme économique s'appuyant sur le potentiel agricole et maritime, le potentiel touristique et la capacité d'innovation du territoire ;
- d'une protection et une valorisation de son patrimoine naturel, paysager et historique.

## ANNEXE 2 - FICHES ACTION

## ANNEXE 3 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CRTE

- Porteurs de projets et cibles
- Partenariat financier
- Indicateurs de suivi

## ANNEXE 4 – CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET OPÉRATEURS



Auto financem	Autre	Montant	Total	Indicateurs de suivi		
				Indicateurs 1	Indicateurs 2	Indicateur 3
			60 000 €			
			50 000 €			
			40 000 €			
			200 000 €			
	Fond public	135 658 €	169 573 €	nombre d'élèves bénéficiant du programme	nombre de classes concernées	part des fruits dans la constitution du goûté des écoliers
	INRAe DAAF	53 313€ 50 000€	203 017 €	nombre de réunions avec partenaires et acteurs	document de cadrage (diag, plan d'actions...)	nombre de nouveau projet
4 332 €	Fond public	44 996 €	49 328 €	nombre d'élèves touchés	nombre de classes concernées	nombre d'établissement
	CDA	34 873,10 €	199 493 €	60 exploitations intégrées dans le dispositif de suivi des exploitations	augmentation du Nbre d'exploitation en bio et démarche de certification	surface en diversification végétales
	Région département EDF FEI FMM	584 851,90 € 250 00 € 89 298 € 300 000€ 400 863,60 €	8 695 273 €	Etablissement semi-industriel construit		
	Parc National Département	5 403€ 6 341€	135 000 €			
	OFB	141 152,80 €	176 441 €	Existence d'un atlas inter communal de la biodiversité		
	ODE	12 000 €	80 000 €	Intégration du PCE au SCOT		
			62 800 €	Existence d'un maillage territorial		
			510 000 €	Tonnages des déchets déviés de la collecte des déchets ménagers et assimilés	Tonnages collectés par compacteur,	
			1 500 000 €	Tonnage annuel d'OM	Tonnages d'emballages ménagers recyclables collectés	z
			1 500 000 €	date de mise en service	Nombre de passage / mois	quantité de déchets collectés/ mois
			110 608 €	Opérationnalité de la donnerie		
			450 000 €	Taux des déchets déviés à la ressourcerie	Nombre de personnes insérées à la ressourcerie	Nombre de sorties positives à la ressourcerie
79 884 €	CITEO	159 769 €	319 538 €	Quantité de déchets recyclables collectés	Taux de déchets recyclables	
			1 100 000 €	Travaux d'aménagement réalisés		
			150 000 €	Etude rendue. Projet d'aménagement réalisé		
			50 000 €	Etude et préconisation rendues		
			1 781 898 €	400 m² de locaux commerciaux réalisés	surface de panneaux photovoltaïques installée	Capacité de récupération des eaux de pluies
			150 000 €	Etude et préconisations rendues		
			1 090 000 €	Travaux d'aménagement réalisés		
			90 000 €	Stratégie de développement de l'hébergement touristique arrêté		
93 070 €	SEMSAMAR	186 140 €	930 700 €	Secteur alimenté et sécurisé		
			380 000 €	12 postes créés		
			293 500 €	Article R.143-2 5° => évaluation environnementale dès le rapport de présentation...	Article L.143-28 => réalisation du bilan du SCOT avec indicateurs définis	
			880 000 €	Nombre de participants positionnés	Nombre de terrains réhabilités	Nombre de sorties positives (Formation, emploi, création d'activité)
			30 000 €			
			27 000 €	Nombre de signalements	Nombre d'accès aux différentes cartes d'informations et services géolocalisés	Taux de participation aux sondages et consultations

Signé électroniquement par:  
Jean BARDAIL



19/12/2021

## Annexe 3 : Tableau de synthèse du CRTE de CA Nord Grande-Terre (Projets/Financement / Suivi)

Thématiques du CRTE	Projet	Objectifs du Projet de territoire du NGT	Porteurs de projets et cibles		Plan de financement							
			Porteur de projets	Cibles	Date d'engagement	Date fin travaux	CANGT	Région	État	FEDER/FEADER	DSIL	ADEME
Mobilité	Élaboration du schéma directeur accessibilité du territoire de la CANGT	3 ; 4 ; 5	CANGT		2021	2022	30 000 €		30 000 €			
	Élaboration du schéma directeur des modes actifs du territoire de la CANGT	3 ; 4 ; 5	CANGT		2021	2022	25 000 €		25 000 €			
	Étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle d'échange multi-modal sur la commune de Morne-à-l'eau	4 ; 5	CANGT		2021	2022	100 000 €		100 000 €			
	Étude globale sur la constitution de boucles VTT et/ou vélo en lien avec la boucle du nord Grande-Terre	2 ; 4 ; 5	CANGT		2022	2023	40 000 €		80 000 €	80 000 €		
Agriculture et alimentation locale	Programme d'éducation alimentaire autour des productions locales (classes de goûts, de découverte et d'exploration)	2	CANGT	scolaires et familles	2020	2022	33 915 €	20 349 €		115 309 €		
	Préfiguration et d'initiation du projet alimentaire territorialisé du nord Grande-Terre "Partage-Lizin santral"	1 ; 2 ; 4	CANGT	scolaires , familles, acteurs économique (exploitants agricoles-commerçant et agro-transformateurs)	2021	2023	8 346 €			91 358 €		
	Programme d'éducation alimentaire autour des productions locales de goût et de gestion durable (secondaire) : "Les classes du goût durable"	2 ; 3	Association DJAM		2021	2022	8 000 €		36 996 €			
	Assistance technico économique aux exploitants hors organisation de producteurs qui s'inscrivent dans le PAT de la CANGT	1 ; 3	Chambre d'agriculture, Légumes de France Antilles Guyane, INRAe		2021	2023	15 000 €		149 919,40 €			
	Construction d'un atelier de transformation agro-alimentaire	1 ; 4	CANGT			2023	2 339 433 €			4 730 827,90 €		
Biodiversité	Restauration écologique de la trace des pêcheurs	2 ; 5	CANGT		2021	2021	26 780 €				94 556 €	
	Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale	2 ; 4	CANGT		2020	2023	35 288 €					
	Élaboration du plan communautaire environnemental de la CANGT	2 ; 4	CANGT		2021	2022				68 000 €		
Énergie et climat	Réalisation d'une étude stratégique pour accompagner le développement de la mobilité décarbonée sur le territoire du Nord Grande-Terre (schéma de déploiement de bornes)	3	CANGT		2021	2022	12 560 €				18 840 €	31 400 €
Valorisation des déchets et économie circulaire	Collecte de cartons d'emballage des professionnels des centres-bourgs de Port-Louis, Morne-à-l'eau et le Moule	1 ; 4	CANGT		2021	2024						
	Extension de la "seconde poubelle" pour la collecte des emballages ménagers (poubelle jaune) sur le Moule, Petit-Canal, Port Louis et l'Anse-Bertrand	1 ; 4	CANGT		2022	2022	175 000 €			975 000 €		350 000 €
	Construction de la déchetterie/donnerie à Port-Louis	1 ; 4	CANGT		2021	2022	10 000 €	135 000 €		850 000 €	190 000 €	315 000 €
	Aménagement de la donnerie et de l'institut-tri à la déchetterie au Moule	1 ; 4	CANGT		2021	2022	1 106 €			71 837 €		27 652 €
	Acquisition de plateaux techniques pour l'exploitation de la ressourcerie du pôle de valorisation des déchets à Morne-à-l'eau	1 ; 4	CANGT		2022	2023	50 000 €	30 000 €		120 000 €	170 000 €	80 000 €
	Collecte sélective innovante grâce à la réalité augmentée au travers du jeu en ligne "Bee Bee World" sur le territoire de la CANGT	1 ; 3 ; 4	Triakaz - start up		2021	2022				79 884 €		
Développement économique et touristique	Aménagement de la zone d'activités de Vermont - Axe principal pour l'accessibilité et valorisation des lots de la zone	1 ; 4 ; 5	CANGT		2021	2022	118 500 €	118 500 €	863 000 €			
	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lot agro-transformation de Vermont	1	CANGT		2022	2022	22 500 €	22 500 €	105 000 €			
	Études préalables (opportunité, impact et faisabilité) pour la requalification du secteur de Richeval-Roujol	4 ; 5	CANGT		2021	2022	7 500 €	7 500 €	35 000 €			
	Réalisation du village artisanal de la plage du souffleur à Port-Louis	1 ; 4 ; 5	CANGT		2021	2022	173 665 €	356 379 €	450 000 €	801 854 €		
	Études préalables (impact et faisabilité) pour l'aménagement de l'arrière port, le traitement du boulevard urbain et la valorisation de l'arrière plage du souffleur	4 ; 5	CANGT		2022	2022	22 500 €	22 500 €	105 000 €			
	Aménagement de l'arrière port de Port-Louis	1 ; 5	CANGT		2021	2022	109 000 €	218 000 €	763 000 €			
	Étude sur le développement de l'hébergement touristique	1 ; 4 ; 5	CANGT		2022	2022	13 500 €	13 500 €	63 000 €			
	Projet hôtelier Royal Key : renforcement et sécurisation de l'alimentation et eau et de l'assainissement		SMGEAG	Touristes(exogène et endogène)	2022	2022			651 490 €			
Création d'espaces de coworking et de tiers-lieux sur le territoire de la CANGT	1 ; 3 ; 4	CANGT		2021	2022			60 000 €				
Lutte contre l'artificialisation des sols	Élaboration du SCOT avec volet littoral et maritime	2 ; 4	CANGT		2021	2023	58 700 €		170 450 €		64 350 €	
Cohésion sociale	Réhabilitation des espaces de plein air sur le territoire de la CANGT : les terrains de football	3 ; 4	CANGT		2021	2022						
	Prestation relais entre les socioprofessionnels et les dispositifs d'accompagnement	3	CANGT		2021	2022	9 000 €		21 000 €			
	Application mobile pour les habitants et visiteurs de la CANGT	3 ; 4	CANGT		2021		5 400 €		21 600 €			

Privé  
Public



PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU  
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE  
ANNEE 2021**

**ENTRE**

**Le Préfet de la Guadeloupe,**

d'une part,

**ET**

**La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre** représentée par Monsieur Jean BARDAIL, son Président, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil communautaire n°COM2021-12-08/11 en date du 8 décembre 2021.

**Le Syndicat Mixte de la Gestion de l'Eau et de l'assainissement de la Guadeloupe (SMGEAG),** représenté par Monsieur Claude EDMOND, son Président

**La Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe,** représentée par Monsieur Patrick SELLIN, son Président

**L'association DJANM,** représentée par Madame Géraldine LAURENT, sa Directrice

**La société TRIAKAZ,** startup représentée par Madame Claudy LOMBION, sa Gérante

d'autre part,

dénommées les parties prenantes.

## Préambule

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, signé le .../12/2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel ;

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions.

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DES ACTIONS À ENGAGER EN 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat ;
- la désignation/l'objet de l'action ;
- sa localisation
- son descriptif sommaire ;
- le maître d'ouvrage ;
- le budget de l'action ;
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20 ou 30 % selon les cas) ;
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*) ;
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres co-financeurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*) ;
- le calendrier de réalisation ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

### **ARTICLE 3 : FINANCEMENT DES ACTIONS CONCRÈTES OPÉRATIONNELLES ANNUELLES**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part CANGT	Part État	Part autres financeurs
MOBILITÉ	Élaboration du schéma directeur accessibilité	CANGT	60 000	30 000	30 000	/
	Élaboration du schéma directeur des modes actifs	CANGT	50 000	25 000	25 000	/
	Étude de faisabilité pour l'implantation d'un PEM sur Morne-à-l'Eau	CANGT	40 000	20 000	20 000	/
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	Programme d'éducation alimentaire autour des productions locales (classes de goûts, de découverte et d'exploration)	CANGT	169 573	33 915	/	135 658
	Préfiguration et d'initiation du projet alimentaire territorialisé du Nord Grande-Terre "Partage-Lizin santral"	CANGT	203 017	8 346	/	194 671
	Programme d'éducation alimentaire autour des productions locales de goût et de gestion durable (secondaire) : "Les classes du goût durable"	Association Djam	49 328	8 000	36 996	4 332
	Assistance technico économique aux exploitants hors-organisation de producteurs qui s'inscrivent dans le PAT de la CANGT	Chambre d'agriculture Légumes de France Antilles-Guyane INRAe	199 493	15 000	149 919,4	34 573,6
BIODIVERSITÉ	Restauration écologique de la trace des pêcheurs	CANGT	135 000	26 780	/	108 220
	Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale	CANGT	176 441	35 288	/	141 213
	Élaboration du plan communautaire environnemental	CANGT	80 000	/	/	80 000
ÉNERGIE ET CLIMAT	Réalisation d'une étude stratégique pour accompagner le développement de la mobilité décarbonée sur le territoire (schéma de déploiement de bornes)	CANGT	62 800	12 560	/	50 240

<b>ORIENTATION</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage (MO)</b>	<b>Montant total</b>	<b>Part CANGT</b>	<b>Part État</b>	<b>Part autres financeurs</b>
VALORISATION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Collecte de cartons d'emballage des professionnels des centres-bourgs de Port-Louis, Morne-à-l'Eau et le Moule	CANGT	510 000			
	Construction de la déchetterie/donnerie à Port-Louis	CANGT	1 500 000	10 000	/	1 490 000
	Aménagement de la donnerie et de l'institut-tri à la déchetterie au Moule	CANGT	110 608	1 106	/	109 502
	Collecte sélective innovante grâce à la réalité augmentée au travers du jeu en ligne "Bee Bee World"	Triakaz / start up	319 538			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Aménagement de la zone d'activités de Vermont - Axe principal pour l'accessibilité et valorisation des lots de Vermont	CANGT	1 100 000	118 500	863 000	118 500
	Études préalables (opportunité, impact et faisabilité) pour la requalification du secteur de Richeval-Roujol	CANGT	50 000	7 500	35 000	7 500
	Réalisation du village artisanal de la plage du souffleur à Port-Louis	CANGT	1 781 898	173 665	450 000	1 158 233
	Aménagement de l'arrière-port de Port-Louis	CANGT	1 090 000	109 000	763 000	218 000
	Création d'espaces de coworking et de tiers-lieux sur le territoire de la CANGT	CANGT	380 000	/	60 000	320 000
LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	Élaboration du SCOT avec volet littoral et maritime	CANGT	293 500	58 700	170 450	64 350
COHÉSION SOCIALE	Réhabilitation des espaces de plein air sur le territoire : les terrains de football	CANGT	880 000			
	Prestation relais entre les socioprofessionnels et les dispositifs d'accompagnement	CANGT	30 000	9 000	21 000	/
	Application mobile pour les habitants et visiteurs de la CANGT	CANGT	27 000	5 400	21 600	/

Total crédits État sollicités (par type de crédit)	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X	FEI
	2 645 965,4		303 396			0

### **ARTICLE 5 : DURÉE**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

### **ARTICLE 6 : SUIVI**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le .../12/2021

Le Président de la CANGT  
Signé électroniquement par:  
Jean BARDAIL

 22/12/2021

**Jean BARDAIL**

Le Président du SMGEAG

**Claude EDMOND**

La Gérante de TRIAKAZ

**Claudy LOMBION**

Le Préfet de Guadeloupe



**Alexandre ROCHATTE**

Le Président de la Chambre d'agriculture  
de la Guadeloupe

**Patrick SELLIN**

La Directrice de l'association DJAM

**Géraldine LAURENT**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**ANNEXE 1**  
**CRTE CANGT 2021/2026**  
**CONVENTION FINANCIERE 2021**

**- FICHES ACTIONS -**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NORD GRANDE-TERRE**



Sommaire

<b>MOBILITÉ</b> .....	4
ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR ACCESSIBILITÉ.....	5
DU TERRITOIRE DE LA CANGT.....	5
ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DU TERRITOIRE DE LA CANGT.....	6
ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTI-MODAL SUR LA COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU.....	7
<b>AGRICULTURE &amp; ALIMENTATION LOCALE</b> .....	8
PROGRAMME D'ÉDUCATION ALIMENTAIRE AUTOUR DES PRODUCTIONS LOCALES (CLASSES DE GOÛTS ET DE DÉCOUVERTE D'EXPLOITATIONS).....	9
PROGRAMME D'ÉDUCATION ALIMENTAIRE AUTOUR DES PRODUCTIONS LOCALES DE GOÛT ET DE GESTION DURABLE (SECONDAIRE) « LES CLASSES DU GOUT DURABLE » ...	13
ASSISTANCE TECHNICO ECONOMIQUE AUX EXPLOITANTS HORS ORGANISATION DE PRODUCTEURS QUI S'INSCRIVENT DANS LE PAT DE LA CANGT.....	15
<b>BIODIVERSITÉ</b> .....	17
RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE.....	19
ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE ENVIRONNEMENTAL DE LA CANGT.....	20
<b>ÉNERGIE &amp; CLIMAT</b> .....	21
ELABORATION D'UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES.....	22
<b>VALORISATION DES DÉCHETS &amp; ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> .....	23
CONSTRUCTION DE LA DÉCHETERIE/DONNERIE A PORT-LOUIS.....	25
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE &amp; TOURISTIQUE</b> .....	28
AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE VERMONT – AXE PRINCIPAL POUR ACCESSIBILITÉ ET VALORISATION DES LOTS DE LA ZONE.....	29
ÉTUDES PRÉALABLES (Opportunité, Impact et faisabilité) POUR LA REQUALIFICATION DU SECTEUR DE RICHEVAL-ROUJOL.....	31
RÉALISATION DU VILLAGE ARTISANAL DE LA PLAGE DU SOUFFLEUR A PORT-LOUIS.....	33
AMÉNAGEMENT DE L'ARRIÈRE-PORT DE PORT-LOUIS+CRÉATION D'ESPACES DE COWORKING ET DE TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CANGT.....	36



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

<b>LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.....</b>	<b>38</b>
<b>ÉLABORATION DU SCOT AVEC VOILET LITTORAL ET MARITIME .....</b>	<b>39</b>
<b>COHÉSION SOCIALE.....</b>	<b>41</b>
<b>RÉHABILITATION DES ESPACES DE PLEIN AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA CANGT : LES TERRAINS DE FOOTBALL.....</b>	<b>42</b>
<b>PRESTATION RELAIS ENTRE LES SOCIOPROFESSIONNELS ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>44</b>
<b>APPLICATION MOBILE POUR LES HABITANTS ET VISITEURS DU TERRITOIRE .....</b>	<b>45</b>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

### MOBILITÉ



## ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Mobilité	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, CANGT		

DESCRIPTION DE L'ACTION		
<p><b>OBJET</b> Le Plan de mobilités ayant été approuvé en début d'année 2021, il s'agit maintenant de réaliser le Schéma Directeur Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP). Ce Schéma est un document de programmation qui comprend une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport, qui définit le calendrier de réalisation de ces actions et les partenariats à mettre en place ainsi que les financements correspondants.</p> <p><b>OBJECTIFS</b> Le SDA Ad'Ap devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer le diagnostic d'accessibilité du réseau de transport (infrastructures, matériels roulants, services) ;</li> <li>- Présenter le niveau d'accessibilité du réseau TC découlant du diagnostic ;</li> <li>- Définir les lignes ainsi que les arrêts à rendre accessible en priorité ;</li> <li>- Proposer des solutions d'aménagement et autres dispositifs avec les estimations de coûts associées pour une mise en accessibilité du réseau ;</li> <li>- Élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre pour une mise en accessibilité du réseau ;</li> <li>- Élaborer un programme de mise en œuvre des actions avec les investissements annuels correspondants ;</li> <li>- Prévoir la mise en place de moyens de substitution permettant de répondre à l'accessibilité du réseau dans des conditions équivalentes pour tous ;</li> <li>- Prévoir le dispositif de dépôt de réclamations ou service de signalement des obstacles.</li> </ul>		
COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT	
60 000 €	CANGT 30 000 €	ETAT 30 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	Nombre d'actions mises en œuvre
--	---------------------------------



## ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DU TERRITOIRE DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Mobilité	<b>ACTION N°</b>	2
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, CANGT		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**OBJET**

Il s'agit d'élaborer le Schéma Directeur des modes actifs de la CANGT. Ce Schéma Directeur devra en premier lieu répondre à des besoins de déplacements quotidiens et les orientations devront permettre de conforter l'objectif de part modale du vélo et de la marche à atteindre.

Le SD se scindera en 3 phases :

- un diagnostic ;
- un projet de schéma directeur ;
- un plan pluriannuel de réalisation.

**OBJECTIFS**

Le schéma directeur aura pour objectif de :

- définir les actions devant être initiées pour inciter les usagers à utiliser les modes actifs ;
- estimer le coût de ces actions ;
- planifier leur mise en œuvre dans le temps ;
- proposer des modalités d'information et de communication afin de faire connaître les actions et équipements créés dans le cadre de ce schéma directeur.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT	
	CANGT	ETAT
50 000 €	25 000 €	25 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	Nombre d'actions mises en œuvre Nombre de kilomètres équipés
--	---

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES MULTI-MODAL SUR LA COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Mobilité	<b>ACTION N°</b>	3
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, CANGT		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**OBJET**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilités (PDM) approuvé en début 2021, la CANGT a prévu d'implanter un pôle d'échange multi-modal (PEM) sur le territoire de Morne-à-l'Eau. Cette commune est tout à la fois porte d'entrée et de sortie du territoire NGT avec les territoires voisins et les Autorités Organisatrices de la Mobilité voisines (le SMT).

Il s'agit donc d'étudier les emplacements qui seraient les plus aptes à recevoir cet équipement sur la commune de Morne-à-l'Eau et plus particulièrement sur son centre-ville élargi.

**OBJECTIFS**

L'étude aura pour objectif de :

- définir les sites les plus favorables à cet équipement ;
- estimer le coût de cet équipement ;
- planifier sa mise en œuvre dans le temps.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT	
	CANGT	ETAT
40 000 €	20 000 €	20 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX									
2021			2022				2023		

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	Mise en œuvre effective de l'équipement
--	---



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

# AGRICULTURE & ALIMENTATION LOCALE



## PROGRAMME D'ÉDUCATION ALIMENTAIRE AUTOUR DES PRODUCTIONS LOCALES (CLASSES DE GOÛTS ET DE DÉCOUVERTE D'EXPLOITATIONS)

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Agriculture et Alimentation locale	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Éducation nationale, Région, Caisses des écoles des 5 communes du territoire Prestataires DJAM, Exploitation agricole de Monsieur LUCOL		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Dans un contexte local où les besoins d'éducation à l'environnement et d'alimentation saine sont affaire de tous. Il est important aussi que les enfants puissent découvrir le goût des fruits et légumes, du patrimoine alimentaire de la Guadeloupe par la culture et leurs donnera des connaissances de la qualité des produits récoltés.</p> <p>Deux projets types d'actions sont engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Classes du Goût sont composées de 8 Séances de 1h30, à raison de 1 fois par semaine, sous forme d'ateliers ludiques (principalement les fruits et légumes locaux), par classes d'environ 20 enfants, sur le temps scolaire en collaboration avec les directeur et professeur de chaque école. Les notions abordées :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les 5 sens dans la dégustation : la ronde des saveurs, l'olfaction et la mémoire des odeurs, la vue, le toucher et l'ouïe ;</li> <li>○ Le goût au sens Large, le patrimoine alimentaire, l'étiquetage, les signes d'identification de la qualité et de l'origines des produits.</li> </ul> </li> </ul> <p>La fin des séances est marquée par une sortie pédagogique sur une exploitation agricole pour comprendre son fonctionnement, l'origine et cueillir des fruits et légumes de saisons.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classes Découvertes de la Plantation, s'inscrivent dans la continuité « Des Classes du Goût ». Pour comprendre le déroulement de la graine à l'assiette du patrimoine culinaire de la Guadeloupe. Ce volet s'adresse à des enfants scolarisés dans les écoles des communes du Nord Grande Terre, ayant déjà participé aux « Classes du Goût », pour les classes de CM1 et CM2. Le projet « Découvertes de la plantation » est composé de 6 séances de 2 heures par groupes (idéalement, 1 fois par semaine sur un trimestre), par classes d'environ 20 enfants, impartie sur le temps scolaire en collaboration avec le Directeur et Professeur de chaque école. Chacune des séances se déroulera sous forme d'ateliers ludiques et participatifs sur l'exploitation agricole de Mr SALADE à Petit Canal.</li> </ul> <p>Profil et effectif des participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020/2021 : 32 classes du gout (700 élèves) ;</li> <li>- 2021/2022 : 30 classes du goût (660 élèves) + 10 classes découvertes (250 élèves) ;</li> <li>- 2021/2022 : 10 classes participantes, environ 200 élèves.</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT (instruction en cours)			
	Fonds publics	Europe	Région	CANGT
169 573 €	135 658 €	115 309 €	20 349 €	33 915 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	Nombre d'écoles de classes et d'élèves, Analyse de la grille d'évaluation (élèves, parents et enseignants)

- ALIMENTATION LOCALE -



**PROJET DE PRÉFIGURATION ET D'INITIATION DU PROJET ALIMENTAIRE  
TERRITORIALISE DU NORD GRANDE TERRE  
« PARTAGE-LIZIN SANTRAL »**

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Agriculture et Alimentation locale	<b>ACTION N°</b>	2
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	INRAE, UA, Légumes de France Antilles Guyanes, Chambre d'agriculture, Collectivités membres (communes), Région, Département, DAAF, DEAL, ADEME		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Le Projet « PARTAGE-LIZINSANTRAL » a pour but de finaliser le diagnostic territorial et co-construire un plan d'action avec l'ensemble des acteurs et d'initier sa mise en œuvre avec comme objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à modifier les habitudes alimentaires de ses concitoyens par l'augmentation de la consommation des fruits et légumes locaux ;</li> <li>- s'inscrire dans une restauration collective responsable, notamment en s'appuyant sur la restauration scolaire ;</li> <li>- Structurer l'ensemble des filières : agricoles, agro transformation, alimentation.</li> </ul> <p>Ce projet est basé sur un partenariat fort entre la CANGT et l'INRAe, avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux formaliser et préciser la stratégie alimentaire de la CANGT ;</li> <li>- Favoriser l'organisation de la production agricole et de l'agro transformation au Nord Grande-Terre ;</li> <li>- Créer des espaces d'échanges entre les acteurs et usagers du système alimentaire ;</li> <li>- Renforcer l'ancrage territorial des modes alimentaires par une alimentation locale, de qualité et de proximité à l'ensemble des pensionnaires des cantines du territoire ;</li> <li>- Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires, conformément à une démarche de cantine responsable.</li> </ul> <p>Le projet PARtaGe-Lisinsantral, se compose d'une étude de préfiguration du projet alimentaire Territorial du Nord Grande-Terre (diagnostic, plan d'action) et de mise en œuvre, prévue sur deux ans. Par le biais de l'établissement et du partage des éléments de diagnostic du système alimentaire du territoire, un plan d'actions alimenté par la revue des initiatives et des besoins des acteurs et partenaires sera co-construit et partagé, initié et évalué. Ce dernier vise à construire un plan d'action pluriannuel, à l'échelle communautaire, qui intègre et favorise les initiatives communales et des porteurs de projet (public, privé, associatif), tout en veillant à asseoir une cohérence communautaire, en lien avec le projet de territoire et inscrit dans le PAT. Il devra donc intégrer les initiatives approuvées et l'ensembles des dynamiques et projets du territoire (ATAA, MOBILAG, programme d'éducation alimentaires, GasPy 4.0 ...) ; par l'étape essaimage.</p>

- ALIMENTATION LOCALE -



Avec PARTAGE, la CANGT souhaite créer une synergie entre les acteurs du territoire autour de l'agriculture et l'agro-transformation. Le déploiement des projets et des actions portés par la CANGT permet d'ores et déjà de mobiliser un grand nombre d'acteurs en faveur d'un développement durable du territoire. En fonction des actions il devrait viser les publics suivants :

- La communauté scolaire du territoire (scolaire, enseignants) ;
- Les agriculteurs du territoire, indépendants ou dans le cadre de dispositif collectif ;
- Les agro-transformateurs ;
- Les acteurs de la chaîne de distribution alimentaire ;
- Les personnels de la restauration collective (caisses des écoles, associations) ;
- ... ensemble des acteurs qui gravitent au sein du SAT.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT			
	DAFF	FEDER	CANGT	INRAe
203 017 €	50 000 €	91 358 €	8 346 €	53 313 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	
	<p>L'existence d'une formalisation ou de matérialisation du lien entre différentes catégories d'acteurs du territoire</p> <p>L'augmentation de la production agricole sur le territoire relevant de pratiques agricoles durables, tel que les surfaces plantées sur le territoire en cultures vivrières, maraichères et fruitières, le nombre de dossiers en MAEC, ou la part des productions relevant d'une démarche de labélisation</p> <p>La Mobilisation et l'implication des acteurs et partenaires</p> <p>Les modifications des habitudes alimentaires (jaugée notamment via la restauration scolaire ou par le biais d'enquêtes spécifiques dans les foyers)</p> <p>Réduction du gaspillage alimentaire</p> <p>Une meilleure justice sociale au regard de l'accès à l'alimentation, en accord avec le plan pauvreté</p> <p>L'établissement des indicateurs sera traité dans le cadre de l'étape de co-construction de PARTAGE</p>

**PROGRAMME D'ÉDUCATION ALIMENTAIRE AUTOUR DES PRODUCTIONS  
LOCALES DE GOÛT ET DE GESTION DURABLE (SECONDAIRE)  
« LES CLASSES DU GOÛT DURABLE »**

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Agriculture et Alimentation locale	<b>ACTION N°</b>	<b>3</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Partenariat : Éducation nationale, Région, caisses des écoles des 5 communes du territoire Porteur de projet : association DJAM Gouvernance du projet : dans le cadre du PAT du Nord Grande-Terre		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p><b>Objet :</b> Réalisation de 10 classes de goût durable à destination des collégiens, (250 élèves sur l'année scolaire 2021-2022), programme complémentaire du programme d'éducation sensoriel et alimentaire en cours, répartie équitablement sur le territoire du Nord Grande-Terre.</p> <p><b>Description du programme :</b> 8 séances de 90 minutes, une fois par semaine, sous forme d'atelier ludiques et abordant les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 5 Sens dans la dégustation ;</li> <li>- La ronde des saveurs ;</li> <li>- L'olfaction et la mémoire des odeurs ;</li> <li>- La Vue ;</li> <li>- Le toucher et L'Ouïe ;</li> <li>- Le Goût au Sens Large ;</li> <li>- Le patrimoine alimentaire ;</li> <li>- L'étiquetage, les signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits.</li> </ul> <p>4 séances autour de la plantation d'arbres fruitiers, avec un exploitant agricole.</p> <p><b>Profil et effectif des participants :</b> 10 classes du secondaire, soit 250 collégiens</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT			
	Fonds publics	État-France relance	CANGT	Autofinancement
49 328 €	44 996 €	36 996 €	8 000 €	4 332 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2020			2021						2022		

- ALIMENTATION LOCALE -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	Nombre d'écoles de classes et d'élèves, Analyse de la grille d'évaluation (élèves, parents et enseignants)
--	---

- ALIMENTATION LOCALE -



## ASSISTANCE TECHNICO ECONOMIQUE AUX EXPLOITANTS HORS ORGANISATION DE PRODUCTEURS QUI S'INSCRIVENT DANS LE PAT DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Agriculture et Alimentation locale	<b>ACTION N°</b>	4
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	<b>Porteur du projet :</b> Chambre d'agriculture, Légumes de France Antilles Guyane, INRAE, En cours de validation : GDA ECoBio,		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Objet : encadrement technique et administratif de proximité auprès des exploitants agricoles visant à faire évoluer les systèmes productifs du territoire de la CANGT en vue d'offrir une diversité de produits végétaux en régularité, en qualité et disponible pour la consommation en frais ou l'agro-transformation. Il s'agira de permettre une amélioration ou une mise en place de systèmes de cultures dans les exploitations agricoles au cas par cas, en tenant compte d'objectifs de revenus pérennes à atteindre et de production durable dans les exploitations, et en favorisant la transition agro-écologique</p> <p>• Description du programme : Pour donner suite aux études préalables à l'élaboration du PAT du Nord Grande-Terre et au regard des éléments de diagnostics traduit par l'accompagnement à la structuration des filières agricoles il convient de répondre aux besoins en termes d'assistance technique, administrative et organisationnelle des exploitations agricoles.</p> <p>Le public cible se compose d'exploitations qui s'intègrent dans la démarche collective des groupes de producteurs, association de producteurs, et des GFA. Le programme d'assistance technique de proximité s'inscrit autour des deux axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accompagnement administratif et technique individuel de 50 producteurs favorables à approvisionner les acteurs de commercialisation ou d'agro-transformation dans la zone de chalandise du territoire ;</li> <li>• un suivi d'une dizaine de structures associatives ou groupement (association loi 1901, GIE, CUMA ...) qui pourront être des passerelles organisationnelles permettant de conforter l'appui administratif et l'approche technique collective pour des objectifs de production structurée (planning, prévisions travaux, surface, volume, autres caractéristiques...) de certains produits phares vivriers, légumiers et fruitiers</li> </ul> <p>Pour atteindre les objectifs du projet d'encadrement d'une production agricole pour le PAT, la chambre d'agriculture développera son appui en trois phases avec plusieurs activités d'ingénierie administrative, technique-économiques en réalisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : sélection, identification et mobilisation des producteurs, en intégrant les exploitants inscrit dans la démarche de structuration des filières agricoles des filières agricoles initié par la CANGT, et en identifiant ou initiant d'autres démarches sur le territoire notamment au sein des GFA ;</li> <li>• Phase 2 : amélioration et/ou mutation des systèmes productifs agricoles ;</li> <li>• Phase 3 : analyses des résultats individuels et de groupe par spéculation ou par système de production</li> </ul> <p>Profil et effectif des participants : 50 exploitants en suivi, issus des associations de producteurs et des GFA, où exprimant une démarche collective</p>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT		
	CDA	État-France relance	CANGT
199 493 €	34 874 €	149 919 €	15 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX									
2021		2022				2023			

Début imminent

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	A l'échelle de l'exploitation :	
		Adhésion des agriculteurs au sein du réseau de suivi des exploitations de la Chambre d'agriculture Déclaration annuelle de surface (télépac) via l'outil « mes parcelles » Nouvelles spéculations ou systèmes Nombre d'exploitations ayant intégré une MAEC Production annuelle, production certifiée ou Labélisé Production via ATAA, autres circuits de valorisation
	A l'échelle collective :	
	Campagne de déclaration administrative de surface annuelle (télépac) Registre de tenue des conseils d'administration et d'assemblée générale des structures Émergence de nouveau collectifs ou de nouveau mode de commercialisation	

- ALIMENTATION LOCALE -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

### BIODIVERSITÉ



## RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE LA TRACE DES PÊCHEURS

ORIENTATION STRATÉGIQUE	Biodiversité	ACTION N°	1
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
PARTENAIRES	FEDER, DSIL, DEPARTEMENT, ADEME		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

« L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE » est l'une des ambitions fortes de la CANGT. Elle souhaite accompagner la commune de l'Anse-Bertrand et son partenaire le Parc National de Guadeloupe (PNG) sur une opération de restauration écologique de la trace des pêcheurs « entre l'Anse Laborde et la Pointe de la Grande-Vigie ».

Ce tracé est inscrit au Plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, fait partie de la Boucle du Nord Grande-Terre et traverse la Réserve Biologique Dirigée du même nom. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'enlèvement des poches de déchets qui le dénaturent. En effet, compte tenu de la forte fréquentation par les touristes, les randonneurs et les résidents, cette « vitrine », atout majeur pour le territoire et à l'échelle de la Guadeloupe doit être valorisée et protégée.

Le projet comprend les objectifs suivants :

- Procéder à la restauration écologique (enlèvement des poches de déchets et mise en défend) ;
- Aménager et sécuriser le tracé (notamment dans un secteur difficile d'accès et renforcer la signalétique informant du danger) ;
- Assurer la surveillance de la réserve écologique dirigée (caméra de chasse) ;
- Garantir l'intégrité des habitats naturels et de leurs espèces ;
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public ;
- Sensibiliser la population sur la gestion des déchets.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT			
	DSIL	Département	Parc National	CANGT
135 000 € HT	94 556 €	8 341 €	5 403 €	26 780 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	Nombre de sites restaurées Nombre de rassemblements organisés Quantité de déchets traités Nombre de pratiques trouvées pour la valorisation des déchets Nombre de personnes sensibilisées
-----------------------------------	---



## RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Biodiversité	<b>ACTION N°</b>	2
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	OFB, Région académique de Guadeloupe, Communes membres		

DESCRIPTION DE L'ACTION			
<p>A l'opposé de nombreux milieux naturels du territoire, les mares, éléments constitutifs des trames vertes et bleues de toutes les communes du Nord Grande-Terre, participant de la gestion de la ressource en eau et du maintien de la biodiversité, ne font l'objet d'aucune protection réglementaire ou foncière.</p> <p>Compte-tenu des services écosystémiques et des aménités naturelles et patrimoniales rendus par le milieu que constituent « les mares », la CANGT en fait le support de ses différents inventaires faunistiques et floristiques.</p> <p>Cet atlas doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à plusieurs objectifs stratégiques de conservation des milieux naturels et littoraux déclinés dans le plan d'actions de la CANGT ;</li> <li>- Contribuer à la préservation de la ressource en eau sur son territoire ;</li> <li>- Disposer d'un outil d'aide à la décision s'agissant des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire ;</li> <li>- Améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité par la société civile.</li> </ul>			
COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT		
176 441€ HT	OFB	CANGT	
	80%	20%	

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	<p>Plan de protection et de valorisation de la biodiversité</p> <p>Nombre d'aires éducatives</p> <p>Nombre d'habitants impliqués dans les sciences participatives liées à l'élaboration de l'atlas</p>
--	--



## ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE ENVIRONNEMENTAL DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Biodiversité	<b>ACTION N°</b>	3
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	FEDER, ODE		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Le Plan Communautaire de l'Environnement (PCE) est un instrument permettant la mise en place d'une politique opérationnelle en matière d'environnement. Il est un outil de connaissance de l'état et de la gestion de l'environnement à l'échelle communautaire. Le PCE est le pilier environnemental de la cohérence territoriale exprimée au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui lui donne ainsi une portée réglementaire.</p> <p>Il s'agira de définir et affirmer les orientations communautaires en matière de gestion et d'amélioration de la qualité environnementale et des conditions de vie des habitants du Nord Grande-Terre.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT	
	ODE	FEDER
80 000 € HT	15 % (agrément notifié)	85 % (instruction en cours)

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration du PCE au SCOT : état initial de l'environnement, orientations stratégiques</li> <li>- Nombre d'ateliers de concertation avec les différents acteurs de l'environnement</li> <li>- Nombre d'acteurs privés ou publics et habitants ayant participé aux ateliers de concertation, de sensibilisation ou d'information</li> <li>- Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PCE</li> </ul>

- BIODIVERSITÉ -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# FICHES ACTIONS ÉNERGIE & CLIMAT

## ELABORATION D'UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Énergie et climat	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Coopération Maritime, CRPMEM- IG (Comité régional des pêches maritimes et des élevages mains des îles de Guadeloupe), Direction de la mer (Préfecture de la Guadeloupe)		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Les déplacements constituent le 1<sup>er</sup> poste d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire du Nord Grande-Terre. En cause : un taux de motorisation élevée en raison de transports collectifs peu développés, une flotte de véhicule quasi exclusivement thermique (essence, diesel).</p> <p>Des objectifs d'autonomie énergétique sont affichés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Région Guadeloupe avec un focus sur la mobilité et le développement de la mobilité décarbonée.</p> <p>Au regard des outils de planification élaborés par la CANGT (PCAET/PDU), l'élaboration du schéma de déploiement de bornes de recharge vise à accompagner la transition du parc automobile et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT
62 800 € HT	ADEME (50%) / Etat – DSIL 2021 (30%) / CANGT (20%)

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	- Nombre de bornes installées sur le territoire
--	---

- ÉNERGIE & CLIMAT -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

# VALORISATION DES DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE



## COLLECTE DES CARTONS D'EMBALLAGE DES PROFESSIONNELS DES CENTRES-BOURGS DE PORT-LOUIS, MORNE-À-L'EAU ET DU MOULE

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Valorisation des déchets et économie circulaire	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Communes concernées, chambres consulaires, association de professionnels		

DESCRIPTION DE L'ACTION
La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre poursuit la modernisation de son service de gestion des déchets. Soucieuse des problèmes générés par la gestion de déchets issus de l'activité économique, la CANGT se propose d'y remédier par la mise en place d'un dispositif spécifique de collecte. La solution retenue, est la mise place de compacteurs, via un marché de location, qui seront positionnés dans le centre bourg des communes suivantes, eu égard à leur tissu économique : Port-Louis, Morne-à-l'Eau et le Moule.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT
510 000 € HT	(financements à mobiliser)

CALENDRIER DES TRAVAUX				
2021	2022	2023	2024	2025
durée du marché de 4 ans maximum				

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnage des déchets détournés de la collecte des déchets ménagers et assimilés</li> <li>- Tonnages collectés par compacteur</li> <li>- État de propreté des centres-bourgs</li> <li>- Enquête de satisfaction des usagers</li> </ul>



## CONSTRUCTION DE LA DÉCHÈTERIE/DONNERIE A PORT-LOUIS

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Valorisation des déchets et économie circulaire	<b>ACTION N°</b>	3
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	FEDER, Région, DSIL, ADEME		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La déchèterie/ donnerie sera située dans le nord de la CANGT à Port-Louis. Le foncier est maîtrisé et une étude de faisabilité a été réalisée.

Le projet vise à proposer aux 18 000 habitants du nord de la CANGT un équipement moderne de gestion des déchets. Une donnerie permettra de récupérer des objets qui pourront avoir une seconde vie et être réutilisés par tout type de public. Elle sera gérée par une structure de l'insertion.

La nouvelle installation devrait donc :

- Diminuer le coût de la gestion des déchets ;
- Améliorer le maillage du territoire en matière d'équipements visant à la valorisation des déchets ;
- Réduire les distances à parcourir pour accéder à une déchèterie / donnerie ;
- Favoriser le geste de tri chez l'ensemble des habitants ;
- Répondre aux besoins des usagers, la population étant en nette augmentation sur ce secteur ;
- Permettre d'augmenter la quantité de déchets valorisables ;
- Promouvoir l'économie circulaire par la réutilisation, le réemploi et la réparation au travers de la donnerie.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT				
	ADEME	DSIL	FEDER	Région	CANGT
1 500 000 €	315 000 €	190 000 €	850 000 €	135 000 €	10 000 €

### CALENDRIER DES TRAVAUX

2021	2022	2023

### INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS

- Taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie
- Taux des déchets détournés à la ressourcerie
- Nombre de personnes insérées à la donnerie



## AMÉNAGEMENT DE LA DONNERIE ET DE L'INSTITUT-TRI A LA DÉCHÈTERIE AU MOULE

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Valorisation des déchets et économie circulaire	<b>ACTION N°</b>	4
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre — type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	FEDER, Région, ADEME		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et d'optimisation de la gestion des déchets, la CANGT souhaite aménager une donnerie et un carbet pédagogique ("Institu- tri") à la déchèterie du Moule.</p> <p>La donnerie permettra de récupérer des objets qui pourront avoir une seconde vie et être réutilisés par tout type de public. Elle sera gérée par une structure de l'insertion.</p> <p>Le carbet pédagogique sera le support des actions de sensibilisation.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser une économie circulaire réglementée (réduire le chiffonnage) ;</li> <li>- Réduire les quantités de déchets partant en enfouissement ;</li> <li>- Réduire les coûts de traitement ;</li> <li>- Faire de la déchèterie un lieu attractif et d'écocitoyenneté ;</li> <li>- Faire changer la perception du déchet, au travers des méthodes de valorisation.</li> </ul> <p>Les cibles visées sont les ménages et scolaires.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT		
	ADEME	FEDER	CANGT
110 608 €	27 652 €	71 837 €	1 106 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux des déchets détournés à la donnerie</li> <li>- Nombre annuel d'actions de sensibilisation</li> <li>- Nombre annuel de participants (grand public et scolaires) aux actions de sensibilisation</li> <li>- Nombre annuel de fréquentation de la donnerie</li> </ul>



## COLLECTE SÉLECTIVE INNOVANTE GRACE À LA RÉALITÉ AUGMENTÉE AU TRAVERS DU JEU EN LIGNE “BEE BEE WORLD” SUR LE TERRITOIRE DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Valorisation des déchets et économie circulaire	<b>ACTION N°</b>	6
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	TRIAKAZ - Start-up		
<b>PARTENAIRES</b>	CITEO, CANGT, Kazabrok, région académique de Guadeloupe		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>Dans le cadre de la stratégie de modernisation et d'optimisation de la gestion des déchets de la CANGT, la start-up Triakaz propose de lancer une expérimentation intégrant le monde virtuel de la réalité augmentée et le geste du tri dans le monde réel.</p> <p>Les flux collectés sont les bouteilles en plastique, les cannettes en aluminium et les bouteilles et bocaux en verre. Un maillage de 15 points sera mis en place, composé des dispositifs de collecte de la CANGT (déchèteries, bornes d'apport volontaire pour le verre), d'autres mis en place par Triakaz dans les écoles et les zones commerciales.</p> <p>L'opération concerne le grand public et les scolaires.</p> <p>Une collecte solidaire par Kazabrok, acteur de l'économie sociale et solidaire, sera mise en place des points installés par Triakaz vers les déchèteries de la CANGT.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT		
	Région / Europe / ADEME / État	Citeo	Triakaz
319 538 €	79 884 €	159 769 €	79 884 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité de déchets recyclables collectés</li> <li>- Taux de déchets recyclables</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISTIQUE



## AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE VERMONT – AXE PRINCIPAL POUR ACCESSIBILITÉ ET VALORISATION DES LOTS DE LA ZONE

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Développement économique et touristique	<b>ACTION N°</b>	<b>1</b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, Région, Ville de Petit-Canal		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>La commune de Petit Canal souhaite aménager un site de 32 hectares qui outre des activités économiques et des logements permettrait l'implantation d'équipements publics devant rayonner sur le cœur de la Grande-Terre. Sur ce site, la CANGT souhaite aménager un lot d'une superficie de 6,3 hectares pour des activités économiques devant aider à la structuration et la pérennisation des entreprises du Nord Grande-Terre et créer des emplois qualifiés pour les habitants du territoire conformément au Projet de territoire validé par la CANGT.</p> <p>Pour ce faire, 2 comités de pilotage ont été créés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un COPIL sur l'Approche d'urbanisme durable (AUD) qui a permis de définir les grandes orientations d'aménagement ;</li> <li>- un COPIL sur la mise en œuvre opérationnelle (chambres consulaires, État, CANGT, mairie, Conseil Régional).</li> </ul> <p>Les orientations arrêtées par le premier COPIL ont permis de préciser le fort impact économique de cet aménagement sur l'ensemble du territoire avec une valorisation des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- commerces services et d'artisanat ;</li> <li>- agro-transformation et innovation ;</li> <li>- hébergements d'entreprises ;</li> <li>- habitat collectif ;</li> <li>- habitat individuel ;</li> <li>- enseignement et recherche : campus des métiers - installation de plateaux techniques (agroécologie, écologie).</li> </ul> <p>Une étude de faisabilité permet de répartir les lots comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerces et services : ± 50 000 m<sup>2</sup> ;</li> <li>- Université des métiers : ± 11 500 m<sup>2</sup></li> <li>- Habitat collectif : ± 10 000 m<sup>2</sup></li> <li>- Habitat individuel : ± 18 000 m<sup>2</sup></li> <li>- Food-tech, innovation et immobilier d'entreprises sur les secteurs présentés précédemment : ± 60 000 m<sup>2</sup></li> <li>- Parc paysager : ± 45 000 m<sup>2</sup></li> <li>- STEP : ± 18 000 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>La dynamique environnementale de la CANGT se poursuivra avec des équipements majeurs tels que des installations de production ENR (énergie renouvelable), un parc paysager au cœur du village d'activités, une station d'épuration innovante, etc ...</p> <p>Le COPIL est particulièrement attentif aux modèles économiques mis en place et à l'évaluation des projets au regard du montage juridique et des conditions d'exploitation (AMI 1 lancé).</p>



Il veillera en particulier à la complémentarité des activités et des entreprises qui souhaitent s'implanter dans le parc. Les projets préciseront comment ils s'articulent avec l'offre existante localement et comment ils contribuent au développement équilibré du territoire.

Les investisseurs et les projets susceptibles d'intéresser le COPIL devront :

- Respecter et valoriser les richesses patrimoniales du parc : naturelles, paysagères, architecturales ;
- Favoriser une démarche partenariale avec tous les acteurs du territoire : CANGT, entreprises, associations, etc ;
- Réaliser les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet ;
- Assurer l'exploitation des équipements réalisés.

Ce projet prévoit une gestion communale du village de Vermont mais également une gestion intercommunale pour :

- Une bonne accessibilité ;
- Une zone de chalandise importante et des pôles économiques majeurs ;
- Un environnement particulièrement préservé et attractif ;
- Un site associé à l'agro-transformation ;
- Une surface de près de 40 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartie dans les secteurs sus mentionnés.

La réussite de ce projet passe par la réalisation des travaux d'infrastructure nécessaires (réseaux, voiries, etc...) afin de permettre aux acteurs économiques de s'installer dans les meilleures conditions.

Ils se dérouleront en deux phases :

- Phase 1 : voiries permettant de desservir les lots commerces et services, agro-transformation et parc paysager central du site de Vermont (32 hectares). Estimation : 1 100 000 € ;
- Phase 2 : voiries permettant de desservir les autres lots jusqu'en bout de parcelle permettant de desservir les réserves foncières dédiés à la station d'épuration et aux habitations. Estimation : 790 000 €.

**Précisions complémentaires :**

Ce dossier avait été préalablement déposé au titre du FEI 2021 pour un coût total de 3 030 000 € avec une demande de subvention à hauteur de 70 % soit 2 121 000 €. A la sortie de l'Appel A Projet DETR 2021, n'ayant pas de retour de l'instruction FEI et pensant que la CANGT n'avait pas été retenu, nous avons présenté une demande au titre de l'AAP DETR.

Ente temps, les réponses au titre du FEI ont été rendues publiques et nous avons eu l'agréable surprise d'avoir été retenu. Cependant le taux de cofinancement demandé n'a pas été suivi (10 % au mieux de 70 %). La subvention au titre de la DETR nous est donc essentielle pour réaliser le projet.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT PHASE 1 (financements à mobiliser)			
	État (CCT)	Europe	Région	CANGT
Phase 1 1 100 000 €	863 000 €	-	118 500 €	1 185 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	
	Création effective des voiries et réseaux

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et TOURISTIQUE



## ÉTUDES PRÉALABLES (Opportunité, Impact et faisabilité) POUR LA REQUALIFICATION DU SECTEUR DE RICHEVAL-ROUJOL

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Développement économique et touristique	<b>ACTION N°</b>	3
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Ville de Morne-à-l'eau , Conseil Régional, État		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>La CANGT et la ville de Morne-à-l'Eau souhaitent initier des études pour la requalification du secteur de Richeval. Ce secteur qui accueille des équipements majeurs (lycée, collège, UTVD) connaît un développement progressif et s'impose désormais comme un pôle intercommunal. Cependant, il demeure un « site » de passage qui ne bénéficie pas d'une organisation urbaine structurée.</p> <p>Il s'agit de lancer un programme d'études pour identifier le potentiel de développement de ce secteur.</p> <p>Ce programme d'étude vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des espaces d'échanges qui permettront d'ancrer les flux. Ces lieux d'appartenance permettront à chacun de s'approprier ce secteur comme pôle intercommunal ;</li> <li>- D'étudier les différentes liaisons viaires et les connexions à créer ou à renforcer notamment avec le secteur de Blanchet et la liaison avec le centre-bourg de Morne-à-l'Eau ;</li> <li>- D'étudier les différents maillages à créer en matière de mobilités douces ;</li> <li>- Accompagner les activités économiques existantes, naissantes et à venir ;</li> <li>- Améliorer la qualité des services et augmenter l'offre de stationnement pour les transports publics.</li> </ul> <p>Ces études viseront notamment à identifier les potentialités de développement du secteur. Les études porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'opportunité</b>, qui analyse les besoins et la pertinence de cette requalification eu égard à ces besoins ;</li> <li>• <b>l'impact</b>, dont le but est d'assurer la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, sera lancée seulement lorsque ceux-ci seront touchés ;</li> <li>• <b>l'étude de faisabilité</b>, qui étudie et analyse les différents paramètres de tous ordres précédant, intervenant ou pouvant intervenir dans le cadre de cette requalification. Cette étude doit intégrer toutes les analyses dépendant à la fois des secteurs techniques, économiques, environnementaux, urbanistiques, sociaux ... Elle devra, en fonction des besoins à satisfaire préciser par les collectivités et l'étude d'opportunité, tenir compte des données, des exigences, des contraintes.</li> </ul> <p>C'est la synthèse de cette analyse qui conclura à la faisabilité ou non de la requalification envisagée par la CANGT.</p>



## RÉALISATION DU VILLAGE ARTISANAL DE LA PLAGE DU SOUFFLEUR A PORT-LOUIS

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Développement économique et touristique	<b>ACTION N°</b>	4
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, Région, CANGT, Ville de Port-Louis		

DESCRIPTION DE L'ACTION	
<p>Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la CANGT, de concert avec la Commune de Port-Louis, souhaite réaliser un village artisanal à l'entrée de la plage de l'Anse du Souffleur. Ce projet aura pour objectif de contribuer au développement du territoire conformément au projet de territoire validé par les élus.</p> <p>Cette opération, pensée en complémentarité du projet Océan, qui se fera à l'entrée de la plage à droite de la route d'accès, sera une vraie opportunité de lisibilité et de réglementation des activités qui se déroulent déjà sur le site de façon désordonnée.</p> <p>L'étude de faisabilité initiée par la CANGT, fait état d'un potentiel de surface plancher de 400 m<sup>2</sup> divisible en plusieurs box commerciaux, dédiée à de la petite restauration et à la valorisation des produits locaux. Le discours architectural sera de type créole et la construction sera totalement en bois, afin de rappeler la typologie d'habitat du Nord Grande-Terre, avec l'esprit des « cases anciennes » (cf avant-projet joint).</p> <p>Afin de choisir les candidats potentiels, une mise en concurrence sera lancée par un appel à Manifestation d'intérêt (AMI), afin de choisir les candidats potentiels qui occuperont les locaux. Le cahier des charges qui sera établi, reflétera les exigences attendues à l'échelle du territoire, en valorisant les ressources locales et les acteurs du Nord Grande-Terre, sur la base des quatre critères de sélections suivants (qui seront amendés et complétés) qui constitueront les éléments de base contractuels de leurs AOT :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>L'employabilité</b> : les projets présentés devront indiquer en priorité le nombre d'emplois créés et/ou maintenus par leurs activités ; cet axe sera élaboré en partenariat avec les équipes du PLIE de la CANGT.</li> <li><b>L'innovation et la valorisation des produits locaux</b> : le Nord Grande-Terre a besoin de valoriser ses produits (pêche, agriculture, artisanat) au sein d'une dynamique innovante et attractive. Au travers d'un circuit court, l'objectif est de favoriser les filières de proximité en obligeant les acteurs à utiliser de manière originale nos ressources.</li> </ol> <p>Exemple pour la restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pain de fruit à pain, pain à la farine de manioc, à la Mangue ;</li> <li>- Frites de patates douces et de fruit à pain ;</li> <li>- Poissons issus de la pêche locale, et non importés : colas, poissons chats, grandes gueules ... ;</li> <li>- Légumes, agrumes, viandes, issus de l'agriculture du NGT ;</li> <li>- Mis en avant des jus locaux : corossol, Canne, mangue, groseille, eau de coco, etc.</li> </ul> <p>Exemple pour l'artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confections locales et artisanales sur des produits non importés, autour du coco, de nos essences naturelles, etc.</li> </ul> <p><i>Dans sa réponse, le candidat potentiel devra démontrer la réalité de son futur partenariat avec les acteurs locaux.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Fiabilité du business plan</b> : l'occupant au sein du village artisanal devra prouver, sur la base de documents comptables et budgétaires probants, sa capacité à porter son projet sur la durée, et surtout à payer une redevance mensuelle au titre de l'AOT.</li> </ol>	



**4. Approche éco responsable :** l'utilisation du plastique sera interdite au sein du village, le candidat devra présenter les options adoptées en termes d'attitude éco-responsable (utilisation de couverts réutilisables, valorisation de notre « Kwi local » ...). Le tri des déchets, à quelques encablures de la plage, sera un axe essentiel.

A terme, cette dynamique du village artisanal devra se lier avec celle du bourg de Port Louis et de l'ensemble du territoire, en accentuant la réappropriation des dents creuses et des ruines, en les transformant en gîtes urbains et commerces complémentaires à l'offre commerciale que l'on retrouvera au souffleur. (cf à ce titre, le projet de requalification du cœur de ville déjà élaboré, qui s'inscrit naturellement dans la redynamisation globale des centres bourgs du NGT).

*Le projet est porté en investissement par la CANGT, et la phase de gestion fera l'objet d'une convention entre la commune et l'EPCI.*

**LIEU DE RÉALISATION**

Entrée de la Plage du Souffleur à Port-Louis

**OBJECTIFS POURSUIVIS**

Par ce projet, la CANGT et la ville de Port-Louis souhaitent augmenter l'attractivité de la plage du Souffleur en organisant et développant les activités économiques. Au-delà de ces activités génératrices de valeur ajoutée et d'emploi, le village contribue au projet de développement globale de la ville qui s'articule autour de l'arrière plage, de la plage, de la réappropriation des dents creuses du centre urbain, du littoral urbain et de l'arrière port.

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT (financements à mobiliser)			
	État (CCT)	Europe	Région	CANGT
<b>1 781 898 €</b>	450 000 €	801 854 €	356 379 €	173 665 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface commerciale et artisanale créée</li> <li>- Nombre d'entreprises installées</li> <li>- Nombre d'emplois créés et/ou maintenus</li> <li>- Surface de panneaux photovoltaïques installée</li> <li>- Capacité de production d'électricité</li> <li>- Capacité de récupération d'eau de pluie</li> </ul>

## AMÉNAGEMENT DE L'ARRIÈRE-PORT DE PORT-LOUIS

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Développement économique et touristique	<b>ACTION N°</b>	6
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	État, Région, Ville de Port-Louis		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>La commune de Port-Louis et la CANGT souhaitent faire du port et de l'arrière-port de Port-Louis une implantation économique majeure. La CANGT a donc décidé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement de l'arrière-port. L'aménagement complet du port se structure autour de trois périmètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le port à flot</li> <li>- Le port à sec</li> <li>- Les espaces urbains et paysager de liaison</li> </ul> <p>S'agissant particulièrement de l'arrière-port, deux investisseurs sont particulièrement intéressés afin de réaliser un chantier naval (coût d'investissement : 15 M€) et un atelier de transformation de produits de la mer (coût d'investissement : 2.5 M€). La mise en place d'un chantier naval sur une superficie de 2 ha nécessitera le dragage du chenal à -5,5 m et l'aménagement d'un chemin pour le « travel lift » depuis le bassin. Le dragage et le déroctage du bassin et du chenal d'accès au port nécessitera l'intervention du Département.</p> <p>Il convient pour la CANGT de lancer le projet d'aménagement urbain et paysager qui consistera à réaliser les voiries de desserte qui permettront aux activités économiques de s'installer.</p> <p>L'objectif poursuivi est de capter la valeur ajoutée créée par le trafic maritime nord/sud, de développer la mobilité maritime et de contribuer à l'augmentation de la consommation des produits de la mer et leurs dérivés.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT (financements à mobiliser)			
	État (CCT)	Europe	Région	CANGT
1 090 000 €	763 000 €		218 000 €	109 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021				2022				2023			

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	Création effective des voiries et réseaux
--	---



## +CRÉATION D'ESPACES DE COWORKING ET DE TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CANGT

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Développement économique et touristique	<b>ACTION N°</b>	9
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Etat		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p><b>CONTEXTE</b></p> <p>La CANGT regroupe 11 300 emplois alors que 17 400 actifs y résident : ce qui signifie que plus de 6000 actifs de notre territoire en sortent pour aller travailler ailleurs en Guadeloupe, principalement sur l'agglomération centre.</p> <p>Le transport, secteur le plus consommateur d'énergie en Guadeloupe, est à l'origine d'une part importante des rejets de polluant et de gaz à effet de serre. L'ensemble des déplacements émet 157 200 tonnes de CO2/an. Chaque navetteur parcourt en moyenne 17,5 km/jour, émettant ainsi 1,21 tonnes de CO2 annuellement,</p> <p>Alors, le rapprochement « emploi - habitat » est un enjeu prioritaire pour développer le territoire, rapprocher les actifs des commerces et du tissu associatif local.</p> <p>De plus notre tissu économique est composé dans sa majorité d'entrepreneurs individuels, sans salarié.</p> <p>Une étude d'implantation réalisée en 2019, a validé le projet de doter le NGT d'espaces de tiers-lieux et de co-working destinés à recevoir des acteurs économiques à la recherche d'un espace de travail innovant et collaboratif.</p> <p><b>ACTION</b></p> <p>L'action consiste à aménager des locaux destinés à recevoir des bureaux de tiers-lieux et des espaces de co-working pour des entrepreneurs et/ou des salariés des domaines qui relèvent des ambitions du territoire : innovation, agriculture / agro-transformation / énergie / écologie / tourisme.</p> <p>La première phase de déploiement du réseau d'espace de co-working va commencer avec le site de l'Anse-Bertrand, hébergé au sein de l'espace multimédia qui va être ouvert au public fin 2021 et devrait suivre celui de Petit-Canal puis du Moule dans une seconde phase.</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>La CANGT souhaite apporter une réponse à l'isolement à ces entrepreneurs et aux problèmes de mobilité en réduisant les mouvements pendulaires vers l'agglomération centre.</p> <p>Les objectifs poursuivis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les entrepreneurs : leur proposer un immobilier de travail flexible et adapté, permettant de dissocier vie privée et vie professionnelle, de développer son réseau, son activité, et de rompre l'isolement ;</li> <li>- pour les salariés : le télétravail partiel dans un tiers-lieu proche de l'habitat permet de s'affranchir des transports, de rapprocher l'habitant des commerces de son territoire ; la réduction des temps de trajet vers le lieu de travail apporte un avantage économique (frais de carburant, de transport) ;</li> <li>- pour les entreprises : le télétravail dans un tiers-lieu permet de rassurer le manager qui sait son salarié dans un lieu de travail adapté ;</li> <li>- pour l'environnement : réduction des embouteillages, des émissions de CO2 et donc de la pollution.</li> </ul>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT (financements à mobiliser)			
	État (CCT)	Europe	Région	CANGT
380 000 €	60 000 €	-	-	-

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	
	- Nombre d'espaces de tiers-lieux et de co-working créés - 40 postes de travail sur le territoire du NGT

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et TOURISTIQUE**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

## FICHES ACTIONS

# LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



## ÉLABORATION DU SCOT AVEC VOILET LITTORAL ET MARITIME

<b>ORIENTATION STRATEGIQUE</b>	Lutte contre l'artificialisation des sols	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Etat, ADEME, CAUE		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Conformément à la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) de décembre 2000, la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre souhaite réaliser son Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), sur le périmètre des 5 communes membres. Ce périmètre représente 54,5 % de la Grande-Terre et compte 29% de la population de la Guadeloupe.

Par délibération du 21 septembre 2019, la Communauté d'agglomération a défini de périmètre du SCOT avec Voilet littoral et maritime sur l'ensemble des 5 communes membres à savoir Anse-Bertrand, Port- Louis, Petit-Canal, Morne-à-l'Eau et Le Moule.

Par ailleurs, l'article 235 de la loi n°2005-157 du 23 Février 2005 portant sur le développement des territoires ruraux offre la possibilité aux collectivités territoriales d'élaborer, dans le cadre du Scot, un chapitre individualisé dit « Voilet Littoral et Maritime ». Comme les Schémas de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) au niveau régional, le Voilet littoral et maritime pour l'échelle intercommunale décrit les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral.

Le périmètre retenu par la CANGT a été validé par arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL du 2 juillet 2020.

L'élaboration du SCOT a un double objectif, car il s'agit :

- de répondre au cadre réglementaire fixant les conditions d'aménagement du territoire ;
- et d'engager une vraie réflexion prospective et une concertation avec l'ensemble de la population et des parties concernées.

Des démarches sont en cours pour un accompagnement par :

- le CAUE tout au long de la démarche ;
- le CEREMA en vue de la déclinaison de la loi Littoral ;
- l'ADEME au titre d'une approche AUD ;
- l'Etat au titre du FNADT.

Suite à une séance de travail en mars 2021 avec les services de la DEAL en charge de la planification, il est apparu que l'évaluation initiale du coût d'élaboration du SCOT devrait être portée à 5 € HT/habitant pour permettre la réalisation de :

- L'Etat initial de l'environnement ;
- Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- La Déclinaison de la loi Littoral pour le Nord Grande-Terre ;
- La partie du Document d'Orientation et d'Objectifs valant Voilet littoral et maritime ;
- Les surcoûts liés à l'organisation de la concertation et la consultation des habitants et des personnes publiques associées tout en tenant des contraintes sanitaires.

Le porter à connaissance de l'Etat a précisé les enjeux pour le territoire Nord Grande-Terre. Mais, il passe sous silence des notions qu'il s'avèrera nécessaire de traiter avec une attention particulière lors de l'élaboration du SCOT à savoir :

- La prise en compte du potentiel de développement du littoral mais aussi de l'espace maritime du Nord Grande-Terre (Economie bleue) au travers du Voilet littoral et maritime
- la Relocalisation des biens et des personnes dans le cadre de l'adaptation au changement climatique,
- l'impact de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur les perspectives de développement et d'ouverture à l'urbanisation prévu dans les PLU des communes (principe de compensation)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT (financements à mobiliser)				
	Etat FNADT	Etat DGD2021	Etat CRTE	ADEME	CANGT
293 500 € HT	29 250 €	30 000 €	111 200 €	64 350 €	58 700 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		
jusqu'à fin 2024											

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS	Code de l'urbanisme : - Article R.143-2 5° => évaluation environnementale dès le rapport de présentation ... - Article L.143-28 => réalisation du bilan du SCOT avec indicateurs définis
--------------------------------------	---

**- LUTTE CONTRE ARTIFICIALISATION DES SOLS -**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# FICHES ACTIONS

## COHÉSION SOCIALE



## RÉHABILITATION DES ESPACES DE PLEIN AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA CANGT : LES TERRAINS DE FOOTBALL

<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE</b>	Cohésion sociale	<b>ACTION N°</b>	1
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Partenariat à discuter : Collectivités membres (communes), Région, Département, DRAJES, DREETS, services de l'emploi ...		

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les projets relevant de l'aménagement du territoire ou de la réhabilitation d'espace public portés, tant par l'établissement public de coopération intercommunale que par les communes, sont des supports d'insertion pertinents (Exemple pour le territoire de la Boucle du Nord Grande-Terre, du Parc Paysager de Petit-Canal, de la ressourcerie de Morne-à-l'Eau, etc....).

Eu égard aux différents enjeux et diagnostics du territoire à disposition, la cohésion sociale sur notre bassin de vie et d'emploi est fondamentalement recherchée. Ce projet d'insertion par la réhabilitation de terrains de football communaux a été conçu au cours des séances de travail organisées avec les élus et techniciens des communes membres. Il est sous-tendu par la volonté de faire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dispositif porté par l'EPCI, un outil utile et efficace.

Le projet s'inscrit dans l'axe de développement local, vecteur de cohésion sociale, d'identité territoriale et surtout d'insertion professionnelle. Il s'agit d'utiliser les espaces de pleins airs que sont les terrains de football comme support d'insertion.

Il est proposé de retenir 5 terrains de football, soit 1 terrain par commune (terrain d'honneur ou annexe) sur proposition de la municipalité. Pour déterminer le projet d'insertion à mettre en œuvre, une commission ad hoc sera constituée. Elle sera composée d'élus et de techniciens. Sa mission sera d'analyser et de proposer en commission « politique de la ville » le projet finalisé pour avis avant présentation au conseil communautaire.

Deux types de travaux sont envisagés :

- 1- La régénération de pelouse en gazon naturel
- 2- La réfection de pelouse en gazon naturel

L'opération portera également sur des petits travaux de réfection de vestiaires et/ou de bâtiments d'accueil et/ou de clôtures, ferronnerie, et/ou de VRD, et/ou d'aires de stationnement.

Un effectif de 14 participants du PLIE ayant un statut de salarié en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), est envisagé. Cette opération relève de l'insertion par l'activité économique et sera organisée par une entreprise d'insertion, sélectionnée à l'issue d'une commande publique.

Il s'agit d'établir un maillage entre logique de production et logique d'apprentissage. L'accompagnement social et professionnel sera mis en exergue et en œuvre pour faciliter la sortie en emploi ou en formation qualifiante/diplômante :

- 6 participants positionnés sur le 1er terrain dont 2 formés à divers métiers (qui resteront pour l'entretenir) ;
- 4 participants reconduits sur le 2e terrain dont 2 formés à divers métiers (qui resteront pour l'entretenir) ;
- 2 jeunes supplémentaires.

Ce schéma sera décliné jusqu'au 5e terrain, ce qui explique l'effectif.



COÛT (prévisionnel)		PLAN DE FINANCEMENT			
Régénération	310 000 €	CANGT	État	Ligue de football	FEDER / FEADER / ASP / DRAJES
Réfection	570 000 €	Fonds propres + PLIE	Plan de relance		

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de terrains réhabilités</li> <li>- Nombre de participants positionnés sur le projet</li> <li>- Nombre de projets d'insertion professionnelle validés</li> <li>- Nombre de sorties positives (par la formation diplômante, la création d'activité, l'emploi)</li> </ul>



## PRESTATION RELAIS ENTRE LES SOCIOPROFESSIONNELS ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

<b>ORIENTATION STRATEGIQUE</b>	Cohésion sociale	<b>ACTION N°</b>	2
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	Mission à valider avec l'État et la Région. Si financement acquis, lancement d'une consultation.		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>La CANGT souhaite accompagner les entreprises dans la transition écologique. Il convient par conséquent de faciliter la mise en relation des acteurs du territoire avec les dispositifs et les partenaires existants. En effet, 90 % des entreprises du territoire sont des TPE, essentiellement composées d'une personne. Ces dernières, prises par leur activité professionnelle ne se donne pas le temps d'assister aux actions de sensibilisation et donc encore moins à des projets visant à améliorer leurs performances énergétiques et plus généralement toute action visant à les intégrer dans une démarche de développement durable.</p> <p>Il est par conséquent essentiel de créer un relais, par le biais d'une prestation de service ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, entre ces professionnels et les dispositifs idoines.</p>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT	
	ETAT	CANGT
30 000 € HT	21 000 €	9 000 €

CALENDRIER DES TRAVAUX											
2021			2022						2023		

INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises contactées</li> <li>- Nombre d'entreprises sensibilisées</li> <li>- Nombre d'entreprises diagnostiquées</li> <li>- Nombre d'entreprises ayant établies un schéma de développement/amélioration</li> <li>- Nombre d'entreprises ayant réalisées le programme de développement/amélioration</li> </ul>



## APPLICATION MOBILE POUR LES HABITANTS ET VISITEURS DU TERRITOIRE

<b>ORIENTATION STRATEGIQUE</b>	Cohésion sociale	<b>ACTION N°</b>	3
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre - Type : EPCI		
<b>PARTENAIRES</b>	<p>La CANGT porte l'ambition de mettre en place et coordonner cette application mobile. Toutefois, au-delà des services et informations gérés par l'EPCI elle-même, l'essentiel provient d'autres structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les communes ;</li> <li>- des organismes satellites de l'EPCI : OIT (Office intercommunal du tourisme), SMT, RENOC,</li> <li>...</li> <li>- d'autres : organismes de l'État, etc.</li> </ul> <p>Un partenariat étroit, structuré et suivi devra être mis en place avec ces différents partenaires, en amont du déploiement de chaque rubrique.</p> <p>La qualité du service rendu et la pérennité de cette application dépendront fortement de la qualité de ces partenariats.</p>		

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p><b>OBJET</b> L'action consiste en la mise en place d'une application mobile de type portail e-citoyen fournissant des services et des informations aux administrés et visiteurs des communes membres de la CANGT.</p> <p>La liste (non exhaustive) suivante donne un aperçu des rubriques envisagées, mises en place par étapes en collaboration avec les différents partenaires (communes, OIT, SMT, RENOC, etc) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Services et démarches : signalements, demande pièces ... ;</li> <li>- Informations pratiques : cantines, agenda BM CM, ... ;</li> <li>- Informations transports urbains et inter-urbains : lignes, horaires, coûts, ...</li> <li>- Informations géolocalisées : équipements de gestion des déchets, services administratifs, maisons France Services et équivalents, cyberbase, hotspots wifi, points d'intérêts touristiques, médecins, pharmacies, équipements touristiques, commerces essentiels ...</li> <li>- Agenda : événements, sport, culture et patrimoine, cinéma, ...</li> <li>- Alertes : météo, écoles fermées, tours d'eau, inondations, ...</li> <li>- Sondage et démocratie participative.</li> </ul> <p><b>OBJECTIFS</b> Les principaux objectifs de l'action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux services dématérialisés et à l'information ;</li> <li>- Améliorer l'interaction entre les administrations (communes, EPCI) et les administrés ;</li> <li>- Rendre attractif le territoire avec des informations pratiques et touristiques géolocalisées ;</li> <li>- Disposer d'un point d'entrée supplémentaire bénéficiant d'une communication suffisante pour les différents autres outils (sites internet des communes et des partenaires, applications mobiles BNGT et OIT ...) fournissant des services et des informations sur le territoire</li> </ul>

COÛT (prévisionnel)	PLAN DE FINANCEMENT
Investissement : 27 000 € HT (livraison clé en main avec personnalisation et formation)	<b>CANGT</b>
	27 000 € + 9 000 € par an



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Fonctionnement : 9 000 € HT (maintenance corrective et évolutive, hébergement et support)	
---	--

CALENDRIER DES TRAVAUX							
2021			2022		2023		
			Consultation et commande		Livraison de la V1		

<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION PROPOSÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signalements</li> <li>- Nombre d'accès aux différentes cartes d'informations et services géolocalisés</li> <li>- Taux de participation aux sondages et consultations</li> </ul>
--	--

Signé électroniquement par:  
Jean BARDAIL



19/12/2021

- COHÉSION SOCIALE -